CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

CA DE LA BAIE DE SOMME

IMMEUBLE GAROPOLE, PLACE DE LA GARE,

80100 ABBEVILLE, FRANCE

représenté par :

Monsieur PASCAL DEMARTHE, PRÉSIDENT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM080170002

à effet du 05/09/2023

La garantie financière est apportée par : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : ARÉAS DOMMAGES, 47-49 RUE DE MIROMESNIL, 75380 PARIS CEDEX 08, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 05/09/2026. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 05/09/2023 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 05/09/2023

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU